DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

Du 27 mai 2010 n° **33** page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : **Utilisation des locaux scolaires de l'école élémentaire Edouard HERRIOT (salle polyvalente) pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011 par le Conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental du pays châtelleraudais**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Chatelleraudais sollicite la ville de Châtellerault pour la mise à disposition de locaux pour l'exercice de l'activité « Danse » qui rencontre un vif succès auprès des jeunes, du lundi au samedi, à raison de 3 heures par jour (5 heures par jour les mercredis et samedis).

La ville de Châtellerault dispose de lieux adaptés à ces besoins que sont les locaux scolaires en dehors des horaires scolaires et périscolaires, cette mise à disposition se faisant à titre gracieux.

* * * * *

VU l'article L212-15 du code de l'éducation relatif à l'occupation des locaux scolaires,

VU l'avis favorable du directeur de l'école élémentaire Herriot,

CONSIDERANT la demande du Conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental du pays chatelleraudais d'organiser l'activité danse, pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de mettre à disposition, à titre gracieux, la salle polyvalente de l'école élémentaire Edouard Herriot à la Communauté d'agglomération du pays chatelleraudais, en vue de promouvoir l'activité danse, pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011 ;

– d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention établie avec la Communauté d'agglomération du pays chatelleraudais.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault